



**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to / Propositions aux:  
macsbids@statcan.gc.ca

The referenced document is hereby revised;  
unless otherwise indicated, all other terms and  
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par le présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'invitation  
demeurent les mêmes.

<b>Amendment No. – N° modif.</b> 02	<b>Page</b> 1 of/de 6
<b>Date :</b> Le 28 juin, 2018	
<b>Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à:</b> <a href="mailto:macsbids@statcan.gc.ca">macsbids@statcan.gc.ca</a>	
<b>Area code and Telephone No.</b> <b>Code régional et N° de téléphone</b> (613) 882-2470	<b>Facsimile No.</b> <b>N° de télécopieur</b> n/a
<b>Destination</b> Statistics Canada Materiel and Contracts Services Main Bldg, Room 1405 150 Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6	

**Instructions :**  
See herein

**Instructions:**  
Voir aux présentes

<b>Solicitation No – N° de l'invitation :</b>  J012690A
<b>Solicitation closes – L'invitation prend fin</b>  At – à : 14H00 EDT / HAE  On – le : July 13, 2018 / le 13 juillet 2018

<b>Delivery required – Livraison exigée</b>	<b>Delivery offered – Livraison proposé</b>
<b>Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur</b>  <b>Facsimile No – N° de télécopieur :</b> <b>Telephone No – N° de téléphone :</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression).</b>
<b>Name – Nom :</b>
<b>Title – Titre :</b>

**Le but de la modification 02 est de:**

- 1) Prolonger la période d'invitation;
- 2) Modifier les exigences de sécurité;
- 3) Ajouter les clauses relatives à l'accord de non-divulgence;
- 4) Modifier l'énoncé des travaux ; et
- 5) Ajouter le formulaire de non-divulgence;

---

**1) L'invitation prend fin le 20 juillet 2018 à 14H00 HAE.**

**2) À LA PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX– INSTRUCTIONS 1.1–Sous PARTIE 7 :**

**Supprimer dans son intégralité.**

**Insérer:**

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, l'Entente de non-divulgence, les instruments de paiement électronique, le formulaire Autorisation de tâches.

**À LA PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS, Section IV: Renseignements supplémentaires:**

**Supprimer dans son intégralité.**

**À LA PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**

**Supprimer dans son intégralité.**

**À LA PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, 7.3 Exigences relatives à la sécurité**

**Supprimer dans son intégralité.**

**Insérer:**

Le Contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

**3) À LA PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT:**

**Supprimer dans son intégralité les clauses 7.13 à 7.15.**

**Insérer:**

**7.13 Entente de non-divulgence**

L'entrepreneur doit obtenir de son ou ses employé(s) ou sous-traitant(s) l'entente de non-divulgence, incluse à l'annexe C remplie et signée et l'envoyer à l'autorité contractante avant de leur donner accès aux renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux.

**7.14 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien OU entrepreneur étranger)**



Clause du Guide des CUA [A2000C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

OU

Clause du Guide des CUA [A2001C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

À insérer lors de l'octroi du contrat

#### **7.15 Services de règlement des différends**

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement de leur différend, sur demande et consentement des parties à participer à un tel processus de règlement extrajudiciaire en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse [boa.opo@boa.opo.gc.ca](mailto:boa.opo@boa.opo.gc.ca).

#### **7.16 Administration du contrat**

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux examinera une plainte déposée par [le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.2(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et les articles 15 et 16 du Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse [boa.opo@boa.opo.gc.ca](mailto:boa.opo@boa.opo.gc.ca).

#### **4) À ANNEXE A: STATEMENT OF WORK**

**Supprimer dans son intégralité.**

**Insérer:**

**EDT.1.0** Échantillon par composition aléatoire, services de précomposition

**EDT.2.0 CONTEXTE**

Depuis de nombreuses années, Statistique Canada mène certaines de ses enquêtes-ménages en utilisant des méthodes d'échantillonnage par composition aléatoire. Afin d'améliorer l'efficacité de ses méthodes, Statistique Canada est à la recherche d'un fournisseur de services de précomposition du secteur privé pour déterminer l'état des numéros de téléphone non publiés dans des échantillons de numéros de téléphone provenant du service de base de sondage des enquêtes ménages.

**EDT.3.0 OBJECTIFS**

L'objectif principal de l'utilisation d'un service de précomposition est de repérer les numéros de téléphone qui ne sont pas en service et qui peuvent donc être retirés de l'échantillon avant le début des opérations sur le terrain. Cette procédure permettra d'améliorer le taux de succès de

l'échantillon utilisé et de réaliser ainsi des économies dans les activités de collecte sur le terrain. Pour atteindre cet objectif, il importe que le service de précomposition soit :

- **Productif** – Le service doit repérer un pourcentage raisonnablement élevé de numéros hors service dans les échantillons, ces numéros étant susceptibles d'être éliminés.
- **Précis** – Le service doit reconnaître peu de numéros « actifs » (numéros de ménage en service) comme étant « non actifs » (hors service, numéros ne visant pas des ménages) et de numéros « non actifs » comme étant « actifs ».
- **Rapide** – Les délais entre la réception du fichier de Statistique Canada et l'envoi par le fournisseur du fichier renfermant les résultats de précomposition à Statistique Canada doivent être courts.
- **Peu coûteux** – Le service doit être peu coûteux pour que les économies réalisées grâce à son utilisation dépassent le coût de son utilisation.
- **Discret** – Étant donné que certains numéros de téléphone dans l'ensemble des numéros inconnus seront des numéros de téléphone résidentiel en service et que les ménages concernés pourraient un jour être appelés à participer à une enquête de Statistique Canada, les méthodes de précomposition devraient réduire au minimum le risque d'intrusion et les inconvénients causés aux ménages. Par exemple, une méthode qui permet de déterminer l'état d'un numéro sans faire sonner l'appareil est moins importune qu'un appel téléphonique; une méthode qui produit une seule sonnerie est plus discrète que celle qui en produit deux; les ménages trouveront moins importuns les appels de jour que les appels à l'heure du souper, et ainsi de suite.

#### **EDT.4.0 EXIGENCES DU PROJET**

##### **EDT.4.1 Tâches, livrables, jalons et calendrier**

- i. La charge totale de travail prévue variera de 700 000 à 800 000 numéros de téléphone à pré-composer par année. Cette charge sera répartie en un certain nombre de fichiers individuels, la pré-composition devant être effectuée à diverses périodes de l'année. La taille des fichiers indiquée dans la présente section est approximative.
- ii. L'entrepreneur doit retourner à Statistique Canada la portion précomposée de l'échantillon, avec l'état de ces numéros de téléphone, dans les deux jours ouvrables suivant la réception du fichier.
- iii. La politique de Statistique Canada concernant la transmission de données confidentielles ou protégées interdit l'envoi de documents non protégés (dans ce cas-ci, l'échantillon de numéros de téléphone par composition aléatoire) par courrier électronique ordinaire. Les transmissions de données entre l'entrepreneur et Statistique Canada doivent se faire par l'entremise d'une voûte électronique.
- iv. L'entrepreneur devra travailler dans ses propres locaux. Statistique Canada fournira, au besoin, des locaux pour les réunions, les présentations ou les conférences téléphoniques.
- v. Les codes de résultat attribués par l'entrepreneur doivent inclure au moins les catégories suivantes (ou leurs équivalents conceptuels) : triton (hors service); tonalité de télécopieur; sonnerie, pas de réponse; tonalité d'occupation; aucune tonalité; aucun retour d'appel; connexion; aucun code attribué.
- vi. L'entrepreneur devra proposer, dans la documentation du jeu de codes, les codes qui devraient selon lui être retenus dans l'échantillon (les codes indiquant les numéros de téléphone résidentiel « actifs ») et ceux qui devraient en être éliminés (les codes

indiquant les numéros de téléphone résidentiel « non actifs »). Comme mesure de rechange, l'entrepreneur peut attribuer pour chaque code de son jeu de codes une valeur variant de 0 à 1 qui indique la probabilité que le numéro soit un numéro de téléphone résidentiel « actif ». Ainsi, 0 indiquerait que, selon l'entrepreneur, le numéro de téléphone n'est pas un numéro de téléphone résidentiel actif et 1, que le numéro de téléphone est un numéro de téléphone résidentiel actif.

- vii. Le fichier et les numéros sont la propriété exclusive de Statistique Canada, et aucune personne autre que celles affectées à l'exécution du contrat ne peut les utiliser ou y avoir accès. À la fin de chaque année financière, une attestation de destruction des fichiers produits devra être envoyée à Statistique Canada.

### **Contraintes**

Statistique Canada prélève l'échantillon de sept à dix jours en moyenne avant le début la période de collecte. Cette méthode permet d'optimiser la qualité de l'échantillon. Statistiques Canada doit recevoir le fichier de l'échantillon prêt à charger au moins quatre jours ouvrables avant le début de la collecte. Ce délai représente une contrainte importante.

### **Produits à livrer**

- i. Les services seront fournis au fur et à mesure des besoins. La charge de travail variera selon les besoins de Statistique Canada.
- ii. L'entrepreneur devra fournir la liste des numéros de téléphone avec un code de résultat final précisant l'état du numéro, s'il s'agit d'un numéro de téléphone résidentiel valide, d'un numéro de télécopieur, d'un numéro non valide, d'un numéro d'entreprise, etc. Lorsque les adresses correspondant à des numéros de téléphone résidentiel actifs sont disponibles, elles doivent être consignées dans le fichier.
- iii. L'entrepreneur devra déposer les fichiers dans la voûte électronique.

## **EDT.5.0 AUTRES MODALITÉS DE L'EDT**

### **EDT5.1 Obligations de l'entrepreneur**

En plus des obligations spécifiées ci-dessus, l'entrepreneur doit:

- Garder tous documents ou renseignements confidentiels;
- Retourner tout matériel appartenant à StatCan à la fin du contrat;
- Soumettre tous les rapports écrits de documentation en version électronique en format Microsoft Office Word;
- Participer aux réunions ou aux téléconférences avec Statistique Canada, lorsque nécessaire;
- 

### **EDT.5.2 Obligations de StatCan**

Statistique Canada :

- Fournira sur demande l'accès aux politiques et procédures;
- Assurera la création de la voûte électronique et l'accès à cette voûte au personnel qui s'occupera de ces activités;
- Fournira des commentaires sur les rapports du fichier résultat à l'intérieur de 5 jours ouvrables et fournira au besoin tout autre type de soutien jugé nécessaire.



**EDT.5.3 Langue de travail**

La langue de communication peut être l'anglais ou le français. La traduction n'est pas requise.

**5) À ANNEXE C:**

**Supprimer dans son intégralité.**

**Insérer:**

**ANNEXE C**

**ENTENTE DE NON-DIVULGATION**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de \_\_\_\_\_, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série \_\_\_\_\_, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et \_\_\_\_\_, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro: \_\_\_\_\_.

Signature

Date

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**TOUTES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DU CONTRAT DEMEURENT INCHANGÉES.**